

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 août 2021 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Johanne Anderson et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Judith Prud'homme conseillère et Monsieur Louis Cimon conseiller

2021-08-321 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :
 - o 4.4. Demande de PIIA visant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée pour le 37, rue Vanier;
 - o 4.5. Nomination. CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-08-322 PERMANENCE. MONSIEUR GABRIEL CÔTÉ.

CONSIDÉRANT que le 1^{er} février 2021, monsieur Gabriel Côté a été nommé au poste de chargé de projets - urbanisme et environnement (résolution 2020-02-038);

CONSIDÉRANT que cette nomination était effective à compter du 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT que le 11 mai 2021, il a été autorisé par la résolution 2021-05-16 à émettre des certificats et des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions des articles 4.01 et 4.02 de la convention collective en vigueur, un employé est en probation pour une période de 6 mois de service continu à compter de la date de son embauche;

CONSIDÉRANT que monsieur Côté complétera une période de probation concluante de six (6) mois de travail à temps complet le 1^{er} septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation du caractère concluant de la probation de monsieur Gabriel Côté a été effectuée par Me Jean-Pierre Roy, directeur, urbanisme et environnement le 27 juillet 2021 qui a partagé ses conclusions avec celles de Mme Karine Laforest de la direction des Ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction urbanisme et environnement et de la direction des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Côté est titulaire d'un baccalauréat en urbanisme. Il cumule de l'expérience dans différentes fonctions et qu'on évalue sa probation comme étant concluante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la permanence à monsieur Gabriel Côté au poste de chargé de projets - urbanisme et environnement;
- QUE cette permanence soit effective à partir du 1^{er} septembre 2021 aux conditions prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-08-323 PERMANENCE. MADAME MÉLISSA RACICOT. AGENTE DE COMMUNICATION.

CONSIDÉRANT que le 12 janvier 2021, madame Mélissa Racicot a été nommée au poste d'agente de communication (résolution 2021-01-007);

CONSIDÉRANT que cette nomination était effective à compter du 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT que selon la convention collective en vigueur à l'article 4.01 et 4.02, un employé est en probation pour une période de 6 mois de service continu à compter de la date de son embauche;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation d'appréciation de la contribution a été effectuée par monsieur Vincent Lanctôt, directeur des communications et TI le 23 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que madame Racicot répond aux attentes du poste et de l'organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction Communications et TI et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la permanence à madame Mélissa Racicot au poste d'agente de communications;
- QUE cette permanence soit effective en date du 1^{er} août 2021 aux conditions prévues à la convention collective SCFP, Section locale 3153.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-08-324 PERMANENCE. MONSIEUR YONI BONNIFAIT. ADMINISTRATEUR - RÉSEAU ET SYSTÈME.

CONSIDÉRANT que le 2 février 2021, monsieur Yoni Bonnifait a été nommé au poste d'administrateur réseau – système (résolution 2021-02-040);

CONSIDÉRANT que cette nomination était effective à compter du 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT que selon la politique de rémunération des employés-cadres intermédiaires, un employé est en probation pour une période de 6 mois de service continu à compter de la date de son embauche;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation d'appréciation de la contribution a été effectuée par Vincent Lanctôt, directeur des communications et des technologies de l'information le 30 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que Monsieur Yoni Bonnifait répond aux attentes du poste et de l'organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des communications et des technologies de l'information et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la permanence à monsieur Yoni Bonnifait au poste d'administrateur – réseau et système;

- QUE cette permanence soit effective en date du 8 septembre 2021 aux conditions prévues à la politique de rémunération des employés-cadres intermédiaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 05.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 06.

2021-08-325 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité